



Compte-rendu de la CAP Centrale Personnels d'exploitation des travaux publics de l'état de la branche « voies navigables/ports maritimes »

14 décembre 2016

La CAP est présidée par Agnès Boissonnet, Sous-directrice chargée de la modernisation et de la gestion statutaires

Déclaration préalable

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer à nouveau notre mécontentement quant à la mise en œuvre du PPCR en ce qui concerne les PETPE, qui n'est pas conforme à l'esprit de celui-ci. Nous continuons à vous réclamer, non pas une CAP de bricolage, mais une réelle reconnaissance des CEE avec un reclassement dans le nouveau grade C 3 au 1^{er} janvier 2017.

Quelle réponse, reconnaissance comptez-vous avoir pour les CEE qui ne seront pas promus à l'issue de cette CAP ? Nous attendons, mais eux aussi, des réponses et surtout des actes.

Pour votre information, la CFDT ne restera pas inactive et entend bien user de tous les recours possibles afin d'obtenir justice pour les CEE maltraités par cette mise en œuvre du PPCR. En parallèle, nous avons déposé un préavis de grève reconductible à VNF à compter du 10 janvier 2017 si aucune issue n'est trouvée d'ici-là.

Nous espérons aussi que vous reviendrez à la raison en ce qui concerne le régime indemnitaire que vous voulez mettre en œuvre, à savoir deux montants de PTETE différents dans le même grade C2. A ce propos, nous avons des questions précises auxquelles nous demandons des réponses tout aussi claires !

Quel montant de PTETE et de PSR envisageriez-vous de verser à un recruté par concours externe dans le nouveau grade C2 ?
Un montant supérieur aux anciens AES ?
Un montant égal aux anciens CEE ?

Pour changer, il serait bien de vous interroger correctement et de vous poser les bonnes questions sur les discriminations que vous pourriez générer...

Nous souhaitons vivement que cette déclaration suscite, pour une fois, toute votre attention dans l'intérêt des PETPE actuels et à venir...

Réponses de l'Administration

La Présidente de la CAP nous indique que le ministère a fait tout son possible afin de répondre à notre demande de reclassement de l'ensemble des CEE dans le nouveau grade C3 mais que la DGAFP leur a imposé un choix. Le ministère a pris l'option d'avoir un taux de promotions qui leur permettra de reclasser la plupart des CEE en 2 ans.

Le ministère a expliqué qu'il considérait qu'en maintenant les niveaux de PTETE et de PSR de CEE pour les ex-CEE, créant ainsi une différence avec les ex-AES, permettait ainsi de reconnaître leurs responsabilités.

Pour la CFDT, un tel discours n'est pas entendable et ce n'est pas ainsi que le ministère va résoudre la mise en œuvre calamiteuse du PPCR pour les PETPE. Au contraire, cela va générer le double de mécontentement : les CEE maltraités par sa mise en œuvre et les AES qui se sentiront méprisés.

Selon le ministère, il est tout à fait possible de verser un régime indemnitaire différencié dans un même corps.

Sur la question concernant le niveau de PTETE et de PSR pour les nouveaux recrutés par concours externe, l'administration n'a pas été à même de nous fournir une réponse, la question devant être étudiée....

La présidente nous a informés qu'une étude de réécriture du statut était prévue car la rédaction telle qu'elle est faite dans le décret PPCR du 3 août 2016 pose problème.

La CFDT a indiqué qu'effectivement, la rédaction actuelle posait de réelles problématiques car le statut actuel ne correspond plus en rien à la réalité du terrain. (qui encadre, quelles missions ?)

En conclusion des différents débats sur la mise en œuvre désastreuse du PPCR, la CFDT a alerté sur la situation des AES qui étaient aux portes de la promotion et qui de par la reconnaissance des ex-CEE en 2018 passant dans le nouveau grade C3, devront attendre 2019 avant de pouvoir espérer être promus.

L'administration a informé que le souhait du ministère était de tenir la CAP au titre de 2018 le plus tôt possible en 2017 afin de garantir les promotions prévues. Il n'y aura plus de concours à compter de 2018. L'actuel concours qui se déroule l'est au titre de 2017 et sera le dernier.

PROMOTIONS

Nom service	Nom service
BECK Francis DDT 45	BAVOILLOT Bernard VNF DTNE
PASSUELLO Didier DDT 58	PICASSO Rémy..... VNF DTNE
WOZNICA Stéphane..... DDTM 80	MORAT Alain VNF DTNE
PAPIN Serge..... DIRM NAMO	LAPREE Thierry VNF DTNE
XAVIER Teddy DIRM NAMO	FRANCOIS Gilles..... VNF DTNE
BOUNON Michel..... VNF DTBS	BUHLER Gérard VNF DTNE
LEGENDRE Joëlle VNF DTBS	CORVISY François VNF DTNE
SAVOIE Stéphane VNF DTBS	JACQUOT Christophe VNF DTNE
POULET Jean-Claude VNF DTBS	ARNOULT Frédéric..... VNF DTNE
TOITOT Régis..... VNF DTBS	MONGEOIS Bruno..... VNF DTNE
BERTIN Nicolas..... VNF DTBS	UNDREINER Stéphane VNF DTNE
BEURAIN Marc..... VNF DTBS	VIRY Laurent..... VNF DTNE
MARTEAU Michel VNF DTBS	MARTIN Jean-Michel..... VNF DTNE
LAMMENS Karine VNF DTBS	BLIN Dominique VNF DTNE
GODDERIDGE Sylvain VNF DTBS	DEVOSSE Fabrice VNF DTNE
HAMEL David..... VNF DTBS	FOURNEAU-COMTE Max..... VNF DTNE
GIRAUDET Éric VNF DTBS	JANNAUD David..... VNF DTNE
NICOT Claude..... VNF DTCB	MILLEFERT David VNF DTNE
JACOMONT Christophe..... VNF DTCB	MOREL Christian..... VNF DTNP
DUBOIS William VNF DTCB	BARBIER Jean-Jacques VNF DTNP
HERVE Xavier VNF DTCB	LEGRAIN Christophe VNF DTNP
MERLIN Frédéric..... VNF DTCB	DORDAIN Jérôme VNF DTNP
PERRUSSON Éric..... VNF DTCB	VEYER Lionel..... VNF DTNP
CANTERINI Pascal VNF DTCB	COGET Michael..... VNF DTRS
POTTE Franck..... VNF DTCB	MATHURIAU Rémy VNF DTRS
MICHEA Lionel..... VNF DTCB	JAONAH Jean-Charles VNF DTRS
MASSOULARD Serge VNF DTCB	RIGOLLET Cyril..... VNF DTRS
LEJEUNE-QUINTAUX Cyrille VNF DTCB	GARCIA Antoine VNF DTSO
VENIAT Pascal VNF DTCB	CROTTI Bruno..... VNF DTSO
HORNECKER Alain Albert..... VNF DTCB	AMRANI Belhadj VNF DTSO

Nom service	Nom service
LORENZATO Yves Bernard VNF DTSO	FUCHS Thierry..... VNF DTST
VILLANUEVA Patricia..... VNF DTSO	ROESSLER Benoît VNF DTST
VANDENBERGHE Raymond..... VNF DTSO	CLAUDEL Philippe VNF DTST
VILLANUEVA Vincent..... VNF DTSO	GOUDEY Stéphane VNF DTST
MURAT Pierre-Yves VNF DTSO	LECHNER Joël Paul VNF DTST
SARTORI Fred-Eric..... VNF DTSO	SCHMITT Serge..... VNF DTST
	JACQUOT Olivier..... VNF DTST
	BELTZUNG Michel VNF DTST
	PAWLIKOWSKI Patrick VNF DTST

Le cas d'un agent proposé par une organisation syndicale à promotion a été soumis au vote. La CFDT a voté contre car elle n'a pas souhaité retirer de promotion un autre agent déjà retenu afin de satisfaire cette demande.

Réorganisation de la DREAL Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées

Ce point nous est présenté pour information afin de respecter ses engagements pris auprès d'un agent. La CFDT s'est déclarée non compétente, car les agents concernés sont de la branche R-BA.

MOBILITE

La demande de mobilité de M. CYRILLE Joseph qui était à l'étude à la CAP de novembre dernier, n'est pas validée.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT		
Pascal DEBRIERE.....	DT Nord-Est.....	06.76.03.83.01
	pascal.debriere@vnf.fr	
Maxime GOMEZ	DT Rhône Saône	06.07.77.99.83
	maxime.gomez@vnf.fr	
Gilles TEILLAUD.....	DT Bassin de la Seine	06.63.38.95.32
	gilles.teillaud@vnf.fr	